

MOTION DE SOUTIEN AU CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES EN STATION DE TOURISME

Vu le Code du Tourisme, notamment les articles L.133-11 et suivants relatifs au classement des communes en stations de tourisme,

Vu la volonté affirmée de la commune de La Plaine-des-Palmistes de valoriser son patrimoine naturel, culturel et architectural dans une démarche de développement touristique durable,

Considérant les atouts majeurs de La Plaine-des-Palmistes, notamment :

- Son cadre naturel exceptionnel au cœur du Parc national de La Réunion,
- Son climat tempéré et ses paysages verdoyants propices aux activités de plein air (randonnées, éco-tourisme...),
- Son patrimoine bâti, notamment ses cases créoles typiques,
- Ses événements culturels et festifs tels que la fête des goyaviers ou les marchés artisanaux et ceux à venir,
- Son engagement en matière d'accueil, de services et d'équipements touristiques,

Considérant que le classement en station de tourisme constitue un levier stratégique pour :

- Renforcer l'attractivité de la commune,
- Soutenir l'économie locale et l'emploi dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de la culture,
- Accéder à certains dispositifs financiers ou réglementaires favorables au développement touristique,

Considérant le soutien exprimé par la population, les acteurs économiques locaux et les institutions partenaires,

Le Conseil Municipal, réuni en séance le 30 juin 2025 exprime sa volonté pleine et entière de soutenir la demande de classement de la commune de La Plaine-des-Palmistes en station de tourisme,

Affirme que cette démarche s'inscrit dans une dynamique territoriale cohérente de valorisation des hauts de l'île, de diversification économique et de préservation du cadre de vie,

Appelle l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et citoyens à se mobiliser autour de ce projet structurant pour l'avenir de La Plaine-des-Palmistes et de l'Est de La Réunion.

